

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Lundi 15 Mai 2017 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Marie Joëlle Debaty, procuration donnée à Martine Bert
Jean-Marc Dourau, procuration à Sandrine Larbiouze
Michel Lauvaux, procuration à Guy Labarrère

Secrétaire de séance : Marie Françoise Capelani.

Le Procès-verbal de la séance du **Lundi 10 Avril 2017** est validé à l'unanimité.

M. Le maire a souhaité apporter une précision sur sa décision de refuser la vente de la ferme Pétrique Tambouré à M. et Mme. Craspay.

Il indique que, contrairement à ce qui a été publié dans la presse locale, ce n'est pas en raison de la charte signée en début de mandat par les élus de sa majorité mais en raison de textes réglementaires qu'il s'était opposé à la vente de cette propriété à ces acquéreurs. En effet, Delphine Craspay est adjointe au maire et avait participé à la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2016.

A notre avis il n'existe aucun texte qui s'oppose à cette cession.

Le service des Domaines a estimé le bien immobilier à 150 000 € et M. Craspay a proposé cette somme pour acquérir le bien alors que selon le maire, plusieurs autres offres arrivées en mairie étaient inférieures à ce montant.

Le projet présenté par M. Craspay envisageait de conserver la grange pour y installer le siège de son entreprise et de réhabiliter la maison d'habitation pour créer des logements.

L'équipe minoritaire avait un projet différent pour cet ensemble immobilier et nous avons voté contre la vente (cf conseil municipal du 11 avril 2016). Evidemment, nous préférons que ce patrimoine typique de ferme agricole soit conservé et rénové plutôt que de le voir transformé ou détruit.

Il aurait été souhaitable que le conseil puisse se prononcer sur ce point. Il n'en a rien été. Le maire nous a imposé son point de vue et sa décision.

1 – Electrification rurale :

La commune va procéder au remplacement des ampoules fluorescentes par un éclairage moins énergivore. Alexandre Larruhats explique qu'il s'agit de 26 réverbères équipés de ces vieilles lampes qui vont être modifiés. Le coût global de cette opération s'élève à 16 867 € TTC, financée en partie par le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques pour 6 000 €. La charge financière de la commune sera de 7 536 € financée par emprunt et 675 € de frais de gestion qui seront prélevés sur les fonds libres.

L'unanimité est acquise pour ce point.

2 – Dénomination de l'Accueil de Loisirs :

Le centre de loisirs fonctionne depuis le mois de février 2017. Il convient de lui donner un nom.

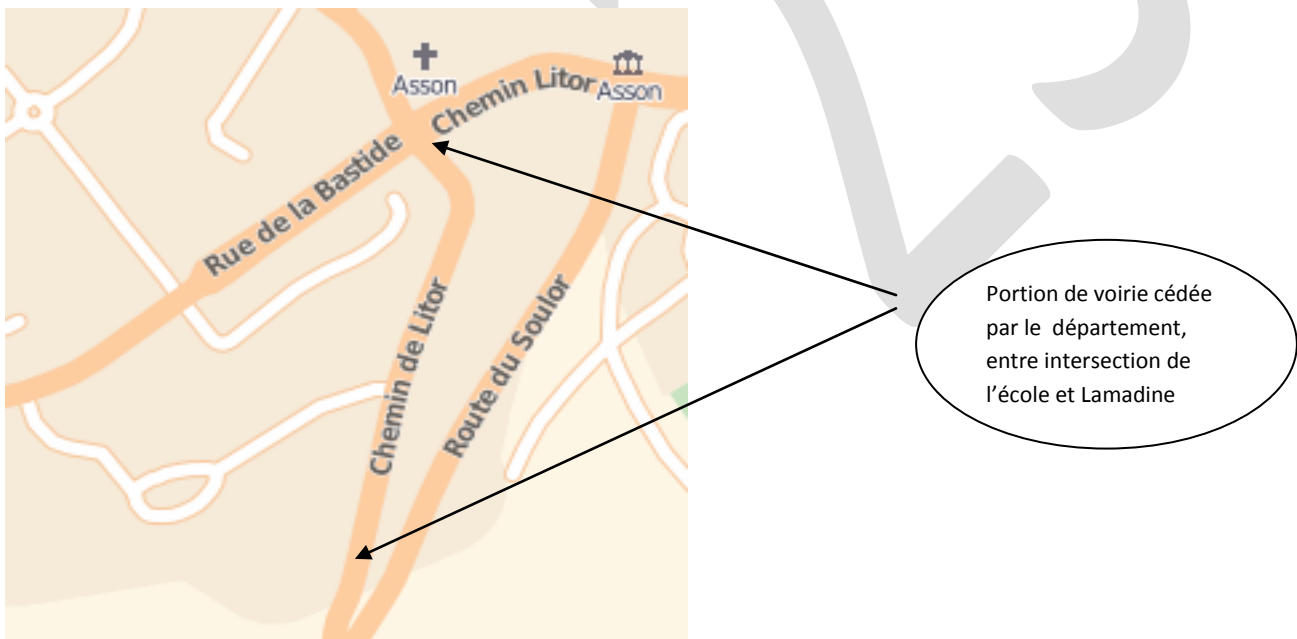
Les élèves des deux écoles, sollicités pour lui trouver un nom de baptême, ont proposé « le Coin des Canailles ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce terme.

3 – Déclassement d'une section de la Route départementale 126 :

Le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques propose de céder à la commune une portion de la RD 126 (voir la carte ci-dessous) dénommée Rue du Litor.

Cette portion de voirie vient d'être remise en état par le département. Les élus décident à l'unanimité d'accepter la cession qui intègre ces 396 mètres dans la voirie communale.



4 – Vente de terrains communaux, redéfinition des surfaces :

Dans la session du conseil municipal du 10 Avril 2017, les conseillers municipaux avaient validé (15 pour et 4 abstentions) le découpage de la parcelle AC 761 et 764 en 4 lots. Georges Guilhamet propose une nouvelle mouture des parcelles mises en vente en raison d'un problème de positionnement des réseaux publics.

Le tableau ci-dessous présente les modifications :

Numéro des lots	Ancienne surface	Nouvelle surface
Lot 1	600 m ²	600 m ²
Lot 2	681 m ²	650 m ²
Lot 3	930 m ²	907 m ²
Lot 4	865 m ²	829 m ²

Les élus de la minorité expriment leur abstention toujours pour la même raison (*prix du m2 trop élevé*).
15 élus valident cette proposition.

5 – Création d’emplois saisonniers :

Chaque année Asson propose des emplois d’été à 9 jeunes majeurs de la commune.

La période des emplois saisonniers est fixée du 3 Juillet au 25 Août 2017 (8 jeunes) et du 26 au 31 Octobre 2017(1 jeune).

Les stagiaires vont bénéficier d’un emploi pour 2 semaines.

La délibération est votée à l’unanimité.

6 – Attribution de subventions :

Les 3 associations Asson-Sports, Asson-animation et le Raid de l’Ouzom ont présenté des demandes de subventions. Le conseil municipal renouvelle à l’unanimité les montants attribués en 2016 soit :

Association	Montant
Asson-Sports	9 000 €
Asson-Animation	500 €
Raid Ouzom	400 €

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Françoise Capelani informe les élus de la tenue d’un marché des produits du pays le jeudi 17 Août 2017 au Clos Saint Martin. Cette opération est proposée par la chambre d’Agriculture.

Patrick Moura informe le maire de la gêne pour les riverains du démarrage des bus très tôt le matin. Les véhicules ont déplacés leur zone de stationnement du parking communal à la rue du Stade, devant des habitations. Le maire affirme qu’il a demandé aux chauffeurs de stationner les véhicules sur le site attribué et qu’il leur demandera de revenir au parking initial.

La séance est levée à 21h15

Les rédacteurs